

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Caroline Beaudry Panneton

<https://www.cadre21.org/membres/d457873c73ef011903219ea6>

Date d'obtention : 2021-09-07 13:00:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto doit se faire au niveau scolaire exclusivement en partenariat avec les autres acteurs impliqués ! Ne jamais regarder le contenu ! Ouvrir la trousse et suivre les étapes avec les jeunes de l'école!

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Lorsqu'on est en présence de matériel pornographique, on doit confisquer le cellulaire du jeune afin d'éviter la propagation de ce contenu. En présence d'acte malveillant, on doit expliquer l'intervention sans questionner l'instigateur.

Mes interventions seront exclusivement reliées au scolaire : travail de partenariat!

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Être bienveillant, ne pas regarder la dite photo, prendre le temps de discuter avec la personne concernée selon les étapes Sexto